

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
 La France et l'étranger, les Fais-de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 JUILLET 1886

LA TUERIE DE CHATEAUVILLAIN

Oui, certes, les opportunistes et les radicaux se sont montrés prudents et bien avisés lorsqu'ils ont voté l'épuration de la magistrature : il fallait des magistrats des nouvelles couches pour diriger les débats des drames de Decezeville et de l'affaire de Chateavillain.

Cependant, bien que M. le président du tribunal de Bourgoin dirige les débats de la même façon que le conseiller Mattéoli dirigeait à Rodez, bien que les fonctionnaires aient habilement tout préparé de longue date pour donner le change au pays sur un meurtre et deux tentatives de meurtre dont ils sentent que, tôt ou tard, ils auront à rendre un compte sévère, la vérité se fait jour ou plutôt elle éclate à travers les dépositions mêmes des meurtriers et des témoins à leur dévotion.

Les gendarmes et leur brigadier déclarent qu'il ont tiré sans ordre, simplement pour se défendre, et voilà que le serrurier amené par le sous-préfet lui-même pour crocheter la porte de l'usine Giraud, un témoin peu suspect de partialité pour M. Fischer, déclare nettement avoir entendu crier : *Feu!*

Quelle voix a donné cet ordre de mort ? Il n'en sait rien, mais il a entendu le crier ; or, tous les témoins affirment que M. le sous-préfet, en voyant le directeur de l'usine et deux de ses ouvriers tombés sous les balles des agresseurs, a crié : *En voilà assez!* et qu'alors le massacre a cessé.

Pour quel homme de bonne foi n'est-il pas certain, dès lors, que la tuerie a été voulue, qu'elle n'a pris fin que quand ceux qui l'avaient ordonnée l'ont jugée suffisante?

Quelles instructions M. le préfet avait-il envoyées au sous-préfet? Celui-ci se retranche derrière le secret professionnel pour refuser de répondre à M. Jolibois, l'éloquent et habile défenseur des accusés. Quels ordres le sous-préfet a-t-il donnés au commissaire de police?

Le commissaire imite son chef et refuse de répondre.

Avait-il seulement qualité pour exercer ses fonctions à Chateavillain?
 Est-il commissaire pour tout l'arrondissement de Bourgoin ou seulement pour le canton de Bourgoin-Jallien?

Cette question que lui pose encore M. Jolibois, il refuse encore de répondre ; mais ce silence est lui-même une réponse si nette et produit un tel effet que le sous-préfet sent la nécessité de répondre lui-même, à la place du commissaire de police qui se tait. Il avoue que ce fonctionnaire n'a été nommé que pour le canton, mais il prétend avoir le droit de l'employer partout où bon lui semble.

On a trouvé quelques ouvrières disposées à venir accuser l'aumônier de la chapelle et les Sœurs d'avoir excité le personnel de l'usine à la rébellion. Et pourtant, c'est une de celles-là, un de ces témoins à charge cités à la requête du ministère public, qui déclare avoir vu deux gendarmes se précipiter sur Fischer et l'un d'eux le maintenir par le collet de son habit pendant que l'autre le mettait en joue!

Le même fait est attesté par deux autres témoins. Les chauffeurs Rivière et Poncet, venus tous deux le soir dans la loge du concierge pour enlever le cadavre de la malheureuse Henriette Bonny, ont tous deux entendu l'un des gendarmes raconter qu'il avait tiré sur Fischer pendant qu'on se disputait sur les manœuvres de maintenance. Et ces deux témoins ont, l'un après l'autre, reconnu et désigné comme l'auteur de ce récit le maréchal des logis Lille.

Que dirons-nous maintenant du maire ivrogne dont la fureur contre le prêtre qui desservait la chapelle de l'usine a été la cause première de ce massacre? Devant le tribunal, il a menti odieusement, et pour le prouver, M. Jolibois n'a eu qu'à lire le procès-verbal de sa déposition devant le magistrat instructeur, et le malheureux a été contraint d'avouer la vérité.

Si un témoin à décharge avait été ainsi pris en flagrant délit de faux témoignage, M. le président Naudin eût-il hésité à le faire immédiatement arrêter comme coupable de faux témoignage.

A peine ce zélé maire opportuniste avait-il été ainsi confondu, qu'il est tombé à terre : ce n'était pas la honte qui causait son évanouissement. Mais si impudant que soit ce personnage, il avait senti le besoin, pour bien jouer son rôle, de chercher du courage au fond d'une ou de plusieurs bouteilles, il était arrivé à l'audience... trop courageux!

Et c'est après avoir lu comme nous le compte rendu de ces deux audiences qu'un journal de gauche ose écrire ce matin :

Les bonnes Sœurs sont montées au diapason du cri et du vicieux... Il n'y a pas de leur faute si le sous-préfet, le commissaire et les gendarmes n'ont pas été tués. Curé, vicaires, sœurs et ouvrières fantasistes ont fait du moins ce qu'ils ont pu.

Nous faisons à tous les honnêtes gens le soin de qualifier ces lignes et le journal qui les insère. Il y a des audaces dans le mensonge qu'il suffit de signaler. L'opinion publique sait de quel côté sont les meurtriers. Ils échappent pour le moment au châtiement de leurs méfaits. Cela ne suffit pas, ils accusent leurs victimes!

NOUVELLES DU JOUR

Naufrage de huit torpilleurs

Paris, 3 juillet. — Le *Paris* de ce soir publie en tête de ses colonnes une douloureuse nouvelle, mais qui, méritant confirmation, ne saurait être accueillie que sous réserve. C'est celle du naufrage de huit torpilleurs, sur un groupe de onze de ces bâtiments, auquel le ministre de la marine, ou l'Etat d'Espagne, dans l'ordre de traverser l'Atlantique sous la protection d'une légation française qui n'est parvenue qu'à en sauver trois.

Vous savez qu'on a longtemps représenté l'Amiral Aube comme un partisan de la transformation en torpilleurs d'une partie de notre flotte ; c'est ce qui donne à la nouvelle du *Paris* un caractère qui achève de la rendre suspecte. On la dément, du reste, formellement au ministère de la marine, où l'on affirme qu'il n'y a, en ce moment, aucun torpilleur en mer.

Paris, 3 juillet. — M. l'amiral Aube, questionné à la Chambre par M. Germain-Beyroux, sur cette nouvelle de la perte de huit torpilleurs, répond que tous les torpilleurs qui étaient dans l'Atlantique ont rejoint l'escadre de la Méditerranée et sont actuellement en pleine sécurité dans le port de Toulon. La nouvelle est donc absolument fautive. Il s'agit d'un journal de Paris qui publie une nouvelle si grave sans prendre des informations au ministère de la marine (Applaudissements).

Démission du ministre de la marine

Paris, 3 juillet. — Le bruit court que M. l'amiral Aube, ministre de la marine, va prochainement se retirer et qu'il sera remplacé par un ministre civil, M. Méarad-Dorian.

Un ministre prudent

Paris, 3 juillet. — Le ministre des travaux publics renonce à se présenter aux élections du conseil général dans le canton de Villers.

Le précédent raison serait que M. Baillout n'a pas assez de temps pour suivre les travaux du Conseil général. La vraie est que l'ancien ministre a 40 ans, il a eu à Villers 100 voix de minorité.

Les crimes et délits commis pendant les audiences

Paris, 3 juillet. — Plusieurs députés vont saisir la Chambre d'une proposition de loi qui a pour but de modifier les articles du code d'instruction criminelle et de code de procédure civile, relatifs aux crimes ou délits commis pendant la durée des audiences.

Aux termes de cette proposition, les crimes commis pendant la dernière audience seraient déferés au jury, et les délits seraient soumis à d'autres juges que ceux en présence desquels ils se seraient produits.

Le prince Louis Napoléon

Washington, 3 juillet. — Le prince Louis Napoléon vient d'arriver aux Etats-Unis, après avoir fait un rapide voyage des Indes à l'extrême-Orient, de San Francisco, le prince s'est rendu dans les principales villes de l'Ouest et vient d'arriver à Washington, où il a trouvé une invitation du colonel Patterson-Bonaparte, pour aller passer quelques jours à New-York, au collège Bonaparte. On sait que M. Patterson, petit-fils de Jérôme Bonaparte et d'Elisabeth Patterson, la célèbre beauté de Baltimore, était colonel des guides de l'empereur avant 1870.

La biographie du comte de Chambord

Paris, 3 juillet. — Les documents destinés à la rédaction de la vie du comte de Chambord et réunis par son père, le prince de Valguigny, on résidant à Lille, ont été, à la mort de cet ecclésiastique, confiés aux soins du duc de Madrid. Ils sont conservés à Frohsdorf. Ils seront bientôt publiés.

La question de Panama

Paris, 3 juillet. — A la commission de Panama M. de Clugny a déclaré que le gouvernement avait présenté un projet, il avait le devoir de le défendre sans sortir des termes de l'exposé des motifs. Il entend limiter la responsabilité et ne vouloir donner à l'entreprise qu'une garantie morale matérielle.

Le général de Courcy

Paris, 3 juillet. — M. le général de Courcy a reçu une lettre de blâme du ministre de la guerre, avec insertion au dossier pour avoir livré à la publicité des faits d'ordre militaire, sans autorisation de son chef.

Retour des soldats du Tonkin

Paris, 3 juillet. — C'est demain à 8 h. 1/2 du matin, que les soldats des 12^e et 13^e régiments d'artillerie revenant du Tonkin, arriveront à Paris. Ils se préparent pour célébrer le retour de nos braves soldats une manifestation grandiose.

Affaire Drumont-Meyer. — Le jugement

Paris, 3 juillet. — Anjourd'hui a été rendu le jugement de l'affaire Drumont-Meyer, dont les débats avaient eu lieu samedi dernier.

Les élections anglaises

Londres, 3 juillet. — Les résultats des élections connues jusqu'à midi et demi donnent 112 conservateurs, 16 unionistes, 26 ministères, 9 parlementaires élus. Les conservateurs gagnent sept sièges.

M. le comte de Paris chez le prince de Galles

Tonnesbridge-Wells, 3 juillet. — M. le comte de Paris, accompagné des ducs d'Aumale, de Chartres et d'Orléans et du prince Henri, ont passé la journée à Londres et sont rentrés ici ce soir. Les voyageurs ont été déjeunés avec le prince de Galles à Londres.

Promotion dans la Légion d'honneur

Paris, 3 juillet. — L'Officiel publie la nomination suivante : M. Grévin, des Ponts et Chaussées, à Lille, est nommé officier de la Légion d'honneur.

LES VISIONNAIRES

Avec Daniel Dunglas Home a disparu le dernier des visionnaires célèbres. Le spiritisme a des adeptes, il n'a plus de prophète. Depuis longtemps, à la suite de Daniel Dunglas Home s'était, je ne sais au juste pour quel motif, résigné au rôle de prophète honoraire. Il n'en va pas de cette manière extraordinaire comme des fonctions ordinaires de la vie. Un esprit qui cesse d'exercer est comme un corps sans âme, ou plutôt sans esprits. Les comparaisons volontaires à une fête, à un lâcheur crevé, s'il ne craignait, par cette irrévérence, de me brouiller avec le monde mystérieux des ombres. Donc, Home avait depuis de longues années renoncé à son commerce avec les esprits — un commerce légitime s'il en fut — quand la mort a, selon la théorie spiritiste, consommé sa déchéance. On a célébré ses obsèques l'autre jour, à la chapelle russe de la rue Duroc. Il y avait autour de son cercueil tout au plus quinze personnes. O néant des grandeurs théâtrales!

Home a été un moment assez célèbre que le fit Cagliostro. Cagliostro était de toutes les réunions aristocratiques avec les Polignac, les Chauvins, les de Vergennes, les Ségur; Home a été aussi fêté par le noble faubourg. Cagliostro fut reçu à la cour; Home y fut choyé. Une séance aux Tuileries décida de la fortune du médium écossais. Il évoqua, dit-on, l'ombre de Napoléon I^{er}. L'empereur, l'impératrice affirmèrent avoir vu la main du grand guerrier traçant une signature. Ce témoignage souverain devait lever les doutes à la fois de la cour et de la ville. Home fut dès lors breveté magicien, avec garantie du gouvernement. De France il passa en Russie, en Italie évoquant les morts et stupéfiant les vivants. La liste de ses prodiges est innombrable. Par leur essence, ils rentrent toutefois dans la catégorie du spiritisme ordinaire. Home — il l'a raconté lui-même dans une autobiographie qu'il publia sous le titre : *Révélation sur sa vie surprenante* — succéda à des bruits sans cause apparente, aimait les meubles, c'est-à-dire faisait tourner les tables et les chaises. Sur un signe de lui, on voyait apparaître des mains lumineuses ou disparaître des mains d'hommes menaçants. Cette autobiographie respire une absolue conviction. Home me fait plutôt l'effet d'un état physiologique particulier, je crois qu'il était, autant que son public, dupe de sa prétendue magie. On ne trompe jamais mieux son prochain que lorsqu'on se trompe soi-même.

Grâce à Home, le spiritisme remporta des succès qu'il ne connaîtrait probablement jamais plus. Rien ne donnera une idée de l'enthousiasme qui s'empara du prophète et de ses fervents adeptes, à la suite des attestations sincères, mais j'en ai peur, aveuglément décernées par un savant anglais, William Crookes. Home se livra à une série d'expériences qui convainquirent Crookes. A en croire ce dernier, le spirite, outre les prodiges que j'ai signalés plus haut, se soulevait de terre sans point d'appui par le subit allègement de son corps, et exécutait des airs sur un instrument de musique avec lequel il n'était point en contact. William Crookes ne nous dit pas si Home

ignorait la musique et le mécanisme de l'instrument. Ce point eût été intéressant à élucider, car le fait de jouer proprement d'un instrument qu'on ne connaît pas constitue, à mon sens, un résultat pour le moins aussi miraculeux que d'en jouer à distance.

Grâce aux investigations et aux conclusions favorables de William Crookes, le spiritisme put se croire à la veille de triompher de toutes les plaisanteries qui l'accablent et de tous les scepticismes qui le railent. Le rapport du savant anglais, après avoir examiné l'hypothèse d'une force mystérieuse qu'on n'avait encore ni mesurée ni dirigée, et qu'il nommait « force psychique » se terminait par cette déclaration touchant les phénomènes produits par Home : « Nous ne disons pas que cela est » Il n'en fallait pas davantage pour enflammer le zèle des croyants. A partir de ce jour William Crookes devint sacré. Un bon spirite dont vous auriez la cruauté de vous moquer, vous assommerait aussitôt en assénant sur votre crâne rebelle le nom du savant anglais.

Il vous dira que William Crookes ne pouvait être un charlatan ni un compère, qu'il était membre de la Société royale de Londres et autour de plusieurs importantes découvertes. N'essayez pas de vous défendre, de raisonner. N'essayez pas d'objecter que si William Crookes était un minéralogiste et un opticien distingué, il pouvait être, en tant que spirite, une caution suspecte, qu'il n'était pas le premier vain victime de ses sens abusés; que le thaumaturge de Saint-Médard, le raboteux Bleton et le souffleur Lascaris avaient aussi rencontré des William Crookes pour les croire et les prêter; que Mesmer, notamment, avait trouvé en Beslon, premier médecin du comte d'Artois et docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, un prédicant autorisé de sa doctrine, un Apôtre convaincu du baquet, un témoin prêt à déposer sur la foi du serment qu'un malade dont le nez était affligé d'un polype monstrueux réputé incurable avait été débarrassé de cet ornement par le simple effet et la souveraineté vertu du magnétisme animal!

Non n'essayez pas de dire tout cela; ce serait temps et peine perdus.

On ne saura jamais bien quelles doses il faut de candeur, de crédulité et d'imposture pour composer un spirite. Il est certain que ces trois éléments entrent dans la formation de cet être étrange. Quant à ses adeptes, il leur suffit d'un peu de candeur et de crédulité jointes à cette passion naturelle de l'homme pour le merveilleux. La foi en Dieu s'en va, mais la foi au surnaturel est si robuste qu'elle défie les plus fâcheuses découvertes. Certains esprits supérieurs eux-mêmes ne sont pas exempts de cette infirmité. Balzac et Alexandre Dumas père, pour ne citer que ces deux-là, croyaient obstinément aux phénomènes surnaturels.

L'un, dans *Essai sur l'homme*, met en scène le plus sérieusement du monde, une somnambule douée, comme toutes les somnambules passées, présentes et futures de la double vie; l'autre se fit à Paris et à Saint-Petersbourg le cornac et l'historiographe de D. D. Home. J'ai assez clairement indiqué ce que L'esprits positifs doivent penser du spiritisme. Quant au magnétisme, s'il est un phénomène qu'il faille retenir irrémédiablement dans le domaine du charlatanisme le plus avéré, c'est bien celui de la double vie. L'expérience ne permet de conserver raisonnablement aucune illusion sous ce rapport. La controverse sur la clairvoyance des somnambules à travers les corps opaques, phénomène qui, selon la très juste observation de Louis Figuier, est « la pierre angulaire de l'édifice magnétique », a été définitivement tranchée dans un sens négatif absolu. Voici dans quelles conditions :

Vers la fin de l'année 1836, l'examen du magnétisme animal était à l'ordre du jour de l'Académie de médecine. Un de ses membres, le docteur Burdin, alla droit au cœur de la question en offrant, sur sa propre fortune, un prix de 3,000 francs au somnambule ou à la personne quelconque qui pourrait lire dans les termes suivants : A Ma conviction personnelle, comme médecin, comme physiologiste, est que toute conclusion sera toujours négative. Toutefois, et afin de mettre un terme à des doutes qui pourraient rester dans l'indécision de la science, qu'il m'engage personnellement, il est vrai, mais qui placera la question sur un terrain bien limité, sans issue, sans subterfuges, dans le cercle de Popilius, pour ainsi dire.

Une boîte scellée renfermant six vers, fut mise à la disposition des magnétiseurs qui devraient le défil. Trois seuls se présentèrent. Aucun ne réussit; les mêmes sujets qui, les yeux bandés, lisaient, jouaient aux cartes ou aux dominos, furent impuissants à déchiffrer un seul mot du papier contenu dans la boîte et sur lequel étaient imprimés ces six vers extraits de la *Guerre de Jugurtha*, du vicomte Leprovost d'Aray.

Entrez un mot, Romains, tout est miré pour la gloire. Ma dernière parole est un cri de victoire; Nos succès nous ont si différents ou douteux, S'arrêter est fatal, reculer est honteux. Choisissez; Rome libre ou la patrie esclave. La mort, effroi du lâche, est la patrie du brave.

La palme resta au docteur Burdin, ainsi que le prix de 3,000 francs. L'expérience était conclue, n'est-ce pas? Elle n'a cependant pas converti les nigauds. Les cabinets de somnambules extraordinaires sont bondés de clients. Il y a dans toutes nos foires un nombre incalculable de baraques où « on lira vos plus se-

crètes pensées », ce qui prouve que ce genre d'industrie est plus que jamais en possession de la faveur et de la crédulité publiques. Enfin, vous rencontrerez tous les jours quantité de gens prétendus sensés qui s'indignent contre la préfecture de police parce qu'elle n'a pas consulté une somnambule afin de découvrir les assassins du préfet Barrême!

LE PORTRAIT DE M. CHEVREUL

Le lion du jour c'est l'illustre savant qui dans quelques jours sera centenaire. Jamais il n'a été plus actif, plus assidu à ses occupations, plus exact à suivre les séances de l'Académie. Hier il présidait une réunion de jeunes, mercredi dernier il siégeait à l'Institut, et avant son dîner il se faisait photographier. C'est vers 4 heures de l'après-midi que le fils de Nadar, son ancien élève, est allé le prendre au Jardin des plantes dans cette habitation devenue célèbre. M. Chevreul était en train d'inspecter ses livres, car il ne laisse à personne le soin de toucher à sa bibliothèque.

Lorsque M. Chevreul fit une chute dont les suites ont été heureusement sans conséquences, son fils, âgé de 75 ans, a quitté le domaine où il se livre exclusivement à des opérations agricoles et il est resté près de lui. Il l'a accompagné au domicile de Nadar, qui est situé rue d'Anjou au coin de la rue des Mathurins.

On ne pouvait pas songer à demander au célèbre savant de « poser ». Une fois dans le salon, on a causé avec lui, le laissant se lever, s'asseoir, prendre des notes sur tant son caprice, et pendant ce temps, avec des appareils spontanés, soixante épreuves différentes ont été prises. Réunies elles constitueront un véritable album. Les rares personnes qui assistaient à cette séance étaient émerveillées de la mémoire, de la lucidité de M. Chevreul. Volontiers, il parlait de son enfance, de ses premières années qu'il se souvient à Angers.

« Mon plus ancien souvenir, disait-il, date de 1793; la compagnie était composée de nobles, de bourgeois blancs et immaculés, il y avait une tâche de sang. Je ne l'ai jamais oubliée. »

Entre temps, il a parlé du journal de sa santé, qu'il tient jour par jour depuis longtemps, et qui pourra, lorsque l'on le publiera, s'appeler *l'Art de devenir Centenaire*. Quant aux préparations chimiques familières aux photographes, il a montré qu'il n'en ignorait aucune; il en a causé avec une animation extraordinaire. Il n'a pas été peu surpris au bout d'une demi-heure lorsqu'on a placé sous ses yeux les solantes clichés qui venaient d'être obtenus et qui sont tous fort réussis.

Dans le quart d'heure qui a suivi, il a dit qu'il allait bientôt reprendre le chemin du Jardin des Plantes, et la foule s'est massée peu à peu. Quand cet admirable vieillard est sorti avec son fils, tout le monde s'est découvert spontanément. Cette jour née de mercredi était d'ailleurs pour l'atelier de Nadar, celle des grands savants, des bienfaiteurs de l'humanité, car dans la matinée, M. Pasteur était venu enrichir une collection où figurent, on peut le dire, toutes les célébrités, tous les hommes connus de ce temps-ci.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Réunion du samedi 3 juillet
Présidence de M. FLOURENCE, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Les créances

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de loi relatives aux créances.

M. Camille Dreyfus expose que la proposition primitive consistait à élever le droit sur les blés à cinq francs, mais que la commission n'accepte ce relèvement que sous réserve. Elle a considéré que la protection due à l'agriculture devait s'élever dans certains cas devant les nécessités de l'alimentation.

Elle est arrêtée à la résurrection partielle de l'échelle mobile. M. Dreyfus s'inscrit contre cette résurrection et se prononce en faveur de la liberté.

Il termine ainsi : « Il y a à choisir entre la politique du privilège et du pain cher et de la politique de la libre concurrence. La Chambre n'hésitera pas. (Très bien à gauche.) »

M. de Roys conteste que le projet ait aucun rapport avec l'échelle mobile, qui était peu avantageuse pour le producteur, mais qui était beaucoup plus les spéculations en grains. On objecte que la hausse éventuelle du droit serait un obstacle, mais la commission pourrait toujours introduire ses blés au droit qui était en vigueur lors du départ de la cargaison. En résumé, il s'agit de traiter le cultivateur sur le même pied que les autres producteurs, ce sera une œuvre de justice et d'équité. (Très bien.)

M. Wickersheimer. — Un certain nombre de membres de l'extrême gauche croient devoir, dans l'intérêt de leurs commettants, adopter le droit sur les blés. Ils se trompent; ils ne voient qu'un côté de la question et ne comprennent pas qu'il compromettrait les intérêts des propriétaires des terres et des cultivateurs.

M. Clovis Hugues combat toute espèce de surtaxe. La surtaxe de 3 fr. n'a donné aucun résultat, la surtaxe de 5 fr. servira seulement aux grands propriétaires. On veut protéger les riches contre ceux qui travaillent.

La suite de la discussion est ajournée avec le consentement de la commission.

La séance est levée à 5 h. 35. Lundi séance publique à 2 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les Anglais et les Allemands aux Etats-Unis

Broads déclarées au consulat du district de Bradford pendant le mois d'avril 1886, comparé à celui de l'année antérieure, à pareille époque. Ceux qui peuvent contempler froidement un pareil exposé, sont ceux qui se réjouissent d'avoir détruit le tarif qui avait jusqu'ici empêché la ruine complète de l'industrie de ce pays. — Le lecteur observera que les importations de « draps filés anglais » pendant le mois d'avril de cette année, sont pleinement de 200 000 sur celles de l'année antérieure et que l'accroissement des importations de « filés anglais », est d'environ 1,700 000.

Le Textile Record consacre aux allemands les lignes suivantes qui sont assez instructives :

	Avril 1886	Accroissement
	L. S. D.	L. S. D.
Tissus.....	102.350.02,4	47.662.03,4
Draps anglais.....	75.616.107,7	48.888.05,9
Filés anglais.....	35.140.09,6	32.427.10,0
Silk seals, peluche.....	25.743.03,2	8.979.14,7
Déchet (anglais).....	6.445.07,7	2.980.19,5
Lainages.....	5.273.147,1	4.106.02,6

« L'ardeur avec laquelle les manufacturiers étrangers surveillent notre marché, et saisissent l'occasion d'y présenter leurs productions est remarquable! On sait que les rideaux en chenille belle qualité à dessins admirables, et d'un fini parfait se fabriquent spécialement à Philadelphie, ces productions se font en laine. Eh bien! les allemands sont arrivés à les imiter en pur coton, ils ont réussi à produire un rideau identique en couleur, dessin et tissu. »

« Il va sans dire que ce nouveau produit n'ayant pas porté sur le tarif, il est classé sous le nom d'article de coton aux droits minimum de 35 0/10 au valeur 1. — Les laires (tant ici 300 à 400 0/10 en-dessus de ceux en Allemagne, on est forcé de reconnaître que les droits actuels ne sont guère protecteurs, et que les manufacturiers de rideaux allemand, portent grand préjudice à l'industrie du pays. »

L'industrie du coton en Allemagne

Une dépêche de Berlin, 27 juin, confirme, en ces termes, une nouvelle que nous avons déjà donnée récemment :

« Dans la seconde quinzaine de juillet, aura lieu, à Angsbourg, une réunion générale des filateurs et intéressés divers dans l'industrie du coton en Allemagne, afin d'établir à Brème un grand marché au coton qui rende l'Allemagne indépendante des fluctuations que subit ce produit sur les places étrangères où l'industrie allemande est obligée de s'approvisionner. A cette réunion, prendront part des délégués de la Bourse des cotons de Brême, de l'Union industrielle des cotons dans l'Allemagne du Nord et du Sud, des filateurs de Saxe, etc. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA DISTRIBUTION DU PAIN AUX ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — A la suite des observations échangées au sein du conseil municipal, relativement au mode de distribution du pain aux indigents, et des réclamations réitérées des boulangers contre l'absence d'adjudication, il a paru convenable à M. le Maire de Roubaix de se renseigner sur ce qui se pratique dans d'autres localités, et l'honorable M. Julien Lagache a cru devoir, à la date du 5 décembre dernier, adresser à vingt-cinq municipalités les questions suivantes :

- 1° Postez-vous une boulangerie municipale ?
- 2° Dans l'affirmative, comment est-elle gérée ?
- 3° Le pain est-il fourni par adjudication ou en vertu d'un marché de gré à gré ?
- 4° Est-ce un syndicat de boulangers qui livre le pain aux établissements charitables ?
- 5° A quelles conditions de prix ?
- 6° Est-ce une société coopérative de boulangerie avec participation aux bénéfices ? A combien pour cent s'élevaient ces bénéfices ?

Quatre villes sur vingt-cinq n'ont encore rien envoyé; les autres ont répondu avec un empressement dont on doit leur savoir le plus grand gré.

M. Alexandre Faidherbe a condensé dans son rapport au Maire tous les renseignements consignés dans les documents provenant des autres villes.

Nous allons analyser ce remarquable travail dont l'honorable adjoint a cru devoir annexer une copie à la séance du conseil municipal, et qui constitue certainement un travail d'importance et qui a été dit de plus complet sur cette question si intéressante.

Le rapporteur examine successivement ces deux points : mode d'acquisition et mode de distribution du pain.

Il y a trois modes d'acquisition : 1° l'adjudication, 2° le traité de gré à gré, 3° une aggrégation installée généralement à l'inspiration d'un syndicat.

L'adjudication publique est pratiquée à Avesnes, Bordeaux, Gelas, Cambrai, Arras, Douai, Valenciennes. Elle a lieu partout au rabais sur le prix de la taxe officielle, établie ordinairement chaque quinze jours par la Municipalité, soit seule, soit de concert avec les délégués de la boulangerie.

A Bordeaux, l'adjudication n'a lieu pour trois ans; elle ne comprend qu'un seul lot; mais s'il ne se présente point de soumissionnaire, ce lot est divisé en trois, correspondant à trois sections de la ville, et aucun boulangier n'est admis à soumissionner pour une section autre que celle où il a son domicile. La durée de l'adjudication est alors réduite à une année.